



GOMME ARABIQUE BRUTE

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878
Date de révision : 20/06/2024

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identification du produit

Nom du produit : Gomme arabique brute
CAS : 9000-01-5
EINECS : 232-519-5

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations pertinentes identifiées

Catégorie d'utilisation principale : Industrie alimentaire, confiserie, encapsulation d'arômes,
Aucune information supplémentaire disponible

1.3. Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue Du Moulin Rouge
10150 Charmont-Sous-Barbuise
Tél : +33.(0)3.25.41.04.05
Courriel : contact@mon-droguiste.com
Web : www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Pays	Organisation / Entreprise	Numéro d'urgence
FRANCE	ORFILA	+33 1 45 42 59 59

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Cette substance n'est pas classée comme dangereuse.

Effets physicochimiques néfastes sur la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'a pas besoin d'être étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible



GOMME ARABIQUE BRUTE

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878
Date de révision : 20/06/2024

SECTION 3 : Informations sur la composition

3.1. Substance

Nom	Identifiant du produit	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] à
GOMME ARABIQUE BRUTE	CAS : 9000-01-5	Non applicable

Le produit ne contient pas de nanoforme.

3.2. Mixte

Non applicable

SECTION 4 : Mesures d'urgence et premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers secours après inhalation : si la personne a été exposée à une très forte concentration de poussière, amenez-la à l'air libre

Premiers secours après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau / se doucher.

Premiers secours après contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles
Si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement retirés, contactez-les. Continuez à rincer.
Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers secours après ingestion : Rincer la bouche..

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été étudiées en profondeur.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et des traitements spéciaux nécessaires

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Ce produit n'est pas inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

produit ininflammable

5.3. Conseils aux pompiers

Portez un appareil respiratoire autonome pour lutter contre l'incendie si nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz.

6.2. Précautions environnementales

Éviter toute pénétration dans les égouts et l'eau potable. Informer les autorités en cas de déversement du liquide dans les égouts ou les eaux publiques. Éviter tout rejet dans l'environnement.



GOMME ARABIQUE BRUTE

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878
Date de révision : 20/06/2024

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Balayer et pelleter. Conserver dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir la section 8.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate aux endroits où se forme la poussière. Éviter la formation de poussière.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

À conserver dans un endroit frais. Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3. Spécificités et utilisations

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1. PARAMÈTRES DE CONTRÔLE Ne

contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Pratiques générales d'hygiène industrielle. gants, masque anti-poussière type P3, lunettes en cas d'exposition prolongée aux poussières et/ou de ventilation inadéquate

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

États physiques : pièces

Couleur	: blanc à jaunâtre
pH	: 4,0 à 6 à 25 % dans l'eau
Pureté	: 99,5%
Cendres totales	: <4%
Matière insoluble	: <0,5%
Solubilité	: 100 % soluble dans l'eau dans 2 fois son poids en eau

9.2. Autres informations de sécurité

Aucune donnée disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4. Conditions à éviter

Évitez l'humidité.

10.5. Matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible



GOMME ARABIQUE BRUTE

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878
Date de révision : 20/06/2024

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Aucune donnée disponible

Corrosion/irritation cutanée : Aucune donnée disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Aucune donnée disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Aucune donnée disponible

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune donnée disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (répétée (exposition) : Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration : Aucune donnée disponible

Effets potentiels sur la santé : Aucune donnée disponible

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats de PBT et VPVB

Aucune donnée disponible

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Aucune donnée disponible

12.7. Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible

12.8. Autres informations

Aucune donnée disponible



GOMME ARABIQUE BRUTE

Fiche de données de sécurité

Conforme au Règlement (CE) n° 1272/2008 et à son amendement (UE) 2020/878
Date de révision : 20/06/2024

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recyclage, incinération ou mise en décharge (biodégradable)

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / AND – Non applicable

14.1. Numéro ONU

ADR/RID : -IMDG : -IATA : - Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

ADR/RID : Marchandises non dangereuses

IMDG : Marchandises non dangereuses

IATA : Marchandises non dangereuses

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID : -IMDG : -IATA : -

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID : -IMDG : -IATA : -

14.5. Risques environnementaux

ADR/RID : non IMDG Polluant marin : non IATA : non

14.6. Précautions d'emploi

Aucune donnée disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) : exemption selon l'annexe V.8

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) : Non applicable

15.1. Réglementations/législations relatives à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

SECTION 16 : Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 REACH et la modification (UE) 2020/878

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.

Fiche de données de sécurité (FDS) de l'UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'environnement. Cependant, elles ne constituent pas une garantie quant aux caractéristiques spécifiques du produit et n'établissent pas de relation contractuelle juridiquement valable.